

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 Février 2024

Le huit Février deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Marie BRUNETEAU, Bernard CORMERAIS, Jean-Yves RUCHAUD, Jean-Yves GOBIN, Mme Véronique DRAPEAU, M. Jean-Louis TEMPLIER, Mme Valérie GAUTIER, M. Fabrice FIGUREAU, Mmes Céline FONTENEAU, Delphine THABARD, Julie BAZUREAU, M. Damien GUITTENY.

Étaient excusés : Mme Catherine PROU donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Marie-Aude LE GORGEU CHAUSSEPIED donne pouvoir à M. Bernard CORMERAIS, M. Jean-Marc PATRON, Mme Carla PERRAUD, Mme Sara MASSONS, M. Jason VITAL.

Était absent : M. Anthony DAVIAUD

Date de la convocation : 1^{ER} Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

M. Fabrice FIGUREAU est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 Janvier 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) Communauté de Communes Sud Retz Atlantique : avenir du service commun entretien des espaces verts : (D2024-02-08-01)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la gestion des espaces verts n'est pas une compétence intercommunale et que depuis la fusion des 2 EPCI (Sud Retz Atlantique et Loire Atlantique Méridionale), celle-ci pose problème, faute d'avoir été clarifiée à temps.

Les anciennes communes de CCRM continuent pour l'essentiel de bénéficier de ce service alors que celles de LAM n'en bénéficient que très peu, quelles qu'en soient les raisons. Moralité, un service payé par tous les concitoyens mais qui ne bénéficie qu'à une partie d'entre eux, facteur d'inégalité de traitement non autorisé par la Loi.

Afin de sortir de cette situation très complexe, 3 solutions sont proposées pour une mise en place à partir du 30 Juin prochain :

- La prise de compétence « Espaces Verts » par la CCSRA qui nécessite un vote conforme de tous les conseils municipaux et du conseil communautaire ainsi que le transfert vers l'EPCI des moyens techniques, ressources humaines et financières correspondant à l'exercice de cette compétence,
- Le service mutualisé, autorisé par la Loi, à la condition que ce service soit payé par le titulaire de la compétence (les communes) comme un service rendu. Un tel choix a la vertu de permettre des économies d'échelle par la mutualisation des coûts,
- La suppression du service avec le cas des agents concernés à transférer.

M. le Maire indique que la première solution n'est plus envisageable puisque plusieurs communes ne souhaitent plus bénéficier du service commun. La troisième solution pose problème car il faudrait embaucher des agents et acheter le matériel, ce qui serait coûteux pour les communes. La deuxième solution semble la meilleure si plusieurs communes adhèrent à ce service mutualisé.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Maison des Jeunes

Un contact a été pris avec le gérant du bar-restaurant pour le déplacement du modulaire.
Une rencontre sera demandée à l'UFCV pour la mise en place d'un protocole pour la jeunesse.
S'ensuit un débat sur l'utilisation des équipements par les associations.

Eglise

Les travaux de remise aux normes du chauffage sont terminés.

La séance est levée à 21 heures 2 minutes